

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES 1333-O.231 à 233 et 1607-O.120

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, à sa séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026, à 19 h, les ordonnances suivantes :

- **Ordonnance 1333-O.231**, ci-jointe, visant à modifier la signalisation routière sur la place d'Antioche;
- **Ordonnance 1333-O.232**, ci-jointe, visant à modifier la signalisation sur la rue Grenache;
- **Ordonnance 1333-O.233**, ci-jointe, visant à installer une zone de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite face au 5522, boulevard Roi-René et au 6333, boulevard des Galeries-d'Anjou ainsi qu'à abroger l'ordonnance 1333-O.114;
- **Ordonnance 1607-O.120**, ci-jointe, visant à permettre la tenue des événements spéciaux organisés par le Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou), le Cercle Amitié Anjou, Le Bel Âge d'Anjou inc., l'Association Au Fil du temps d'Anjou et le 150e groupe scout Notre-Dame d'Anjou pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 2026.

Et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5) et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 17.1 et 18).

Ces ordonnances entrent en vigueur en date d'aujourd'hui et sont disponibles sur notre page Internet <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, le 3 septembre 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement